

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6311

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Revente, à l'OPAC du Rhône, d'un immeuble situé 28, route de Genève**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande de l'OPAC du Rhône, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 865 000 F, un immeuble situé 28, route de Genève à Rillieux la Pape, en vue de l'implantation de logements locatifs sociaux et de commerces.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 030 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment occupé de trois niveaux, à usage d'habitation et de commerce.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée, l'OPAC du Rhône, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine ledit immeuble au prix précité et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

Vu la promesse d'achat précitée ;

Vu la demande de l'OPAC du Rhône ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,